

ALCOOL & DROIT

LES E.FORMATIONS

LA VENTE EN LIGNE DE BOISSONS ALCOOLISEES

LE PROGRAMME

1ère partie

Historique de la réglementation
Les principes généraux s'appliquant à la vente en ligne.

2ème partie

La vente en ligne et le code de la consommation
Les informations pré-contractuelles
Le « message sanitaire » consommateur
Le droit de rétractation
Fonctionnalités à mettre en œuvre sur le site en back office

3ème partie

La vente en ligne et le code de la santé publique
La détention d'une licence
L'avertissement sur la vente aux mineurs
La mise à disposition d'éthylotests

4ème partie

La vente en ligne et la loi sur la confiance dans l'économie numérique
Quelles mentions sont obligatoires

5ème partie

La vente en ligne et la RGPD
L'information sur les cookies

EN PRATIQUE

A qui est destinée la formation ?

*Activité de l'entreprise : producteurs/distributeurs de boissons alcoolisées, agences
Fonctions : Direction générale, Direction commerciale, Direction du marketing, Direction juridique*

Combien dure la formation ?

*Une demi-journée de 9h à 13h ou 14h à 18h
Formation dispensée sur Zoom*

Combien coûte la formation ?

Sur devis, comprenant la rédaction du support, l'animation de la journée, la remise du support en PDF et PPT, l'enregistrement de la formation et les droits non exclusifs d'utilisation du support et de l'enregistrement

Octobre 2020

OLIVIER POULET

Avocat au barreau de Rennes

11 rue Kerautret Botmel 35000 Rennes

Tel.02.96.30.83.77 Port.06.81.56.19.18 opoulet.avocat@opoulet.fr

Siret : 42358055400040 TVA intracom : FR61423580554

Enregistré comme prestataire de formation auprès du Préfet de Région de Bretagne sous le n°53 350863935